

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

OBJET : Règlement règlement 016-141, modifiant le règlement de zonage 03-41 afin d'encadrer les chenils et chatteries ainsi que les services pour animaux domestiques

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 3 octobre 2016 à 20 h à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de règlement.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

Item 1 Présentation du projet de règlement

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier fait un résumé du projet de règlement numéro 016-141.

Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 03-41 de manière à prévoir des normes relatives à l'exploitation d'un chenil ou d'une chatterie, soit sur la superficie minimale du terrain, le bâtiment, l'aménagement extérieur, les distances séparatrices, les heures d'opération et le nombre maximal d'animaux par établissement. Enfin, le règlement a pour objet d'autoriser les usages de « chenils, chatteries » dans les zones agricoles « 17-A », « 31-A » et 49-A » ainsi que les « services pour les animaux domestiques » dans les zones commerciales « 2 -CH » et « 1-P ».

Item 2 Période de questions.

Question : Pourquoi le choix des zones entre autre pour les services pour les animaux domestiques ?

Réponse : Pour respecter les usages permis dans les différentes zones et éviter les nuisances pour le voisinage.

Question : Pourquoi limiter à 20 animaux ?

Réponse : Pour diminuer les nuisances pour le voisinage de manière optimale.

4 personnes étaient présentes à la rencontre.

016-103

Item 3 Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 10 sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)